

# DYPA

## Dynamiques patrimoine et culture

### **APPEL À CONTRIBUTION : DU PILLAGE À LA CONSCIENCE PATRIMONIALE EN GRÈCE ET DANS L'EMPIRE OTTOMAN : LE RÔLE DES FRANÇAIS ET DES AUTRES OCCIDENTAUX (1784-1884)**

**Appel à communications dans le cadre d'une journée d'études internationale qui se tiendra au Musée d'histoire de l'Université d'Athènes le 9 juin 2017.**

Propositions à soumettre avant le **mardi 28 février 2017**

La constitution des collections d'antiquités en Europe est à l'origine de vastes pillages en Grèce et dans l'Empire ottoman aux XVIIIe et XIXe siècles. Chargés par des riches amateurs ou dans le cadre de missions officielles, de nombreux Occidentaux - voyageurs de passage ou résidents sur place - ont déraciné des antiquités afin de constituer des collections prestigieuses dans le contexte historique de l'impérialisme européen. Ces

pratiques de spoliation, menées dans le cadre d'une politique culturelle, ont progressivement suscité un débat sur le déplacement des antiquités, amorcé en 1796 par Antoine Quatremère de Quincy, qui, dans ses Lettres au général Miranda, a protesté contre la spoliation des chefs-d'oeuvre de l'Italie. Cette journée d'études sera l'occasion de voir dans quelle mesure les pillages d'antiquités en Grèce et dans l'Empire ottoman ont influencé l'émergence d'une conscience patrimoniale. De plus, elle a l'ambition d'explorer la contribution des Occidentaux - Français, Britanniques et bien d'autres - à la préservation et à la valorisation du patrimoine antique de ces contrées.

Entre 1784, date de la nomination à ambassadeur de France à Constantinople du comte de Choiseul-Gouffier, et 1884, année où est promulguée par Osman Hamdi Bey une première interdiction officielle d'exportation des objets archéologiques, l'Empire ottoman connaît une déprédation systématique de son patrimoine antique de la part des Occidentaux, parmi lesquels de nombreux diplomates. Choiseul-Gouffier et ses émissaires opèrent des enlèvements à grande échelle à travers l'Égée, tandis que l'ambassadeur britannique lord Elgin va jusqu'à dépouiller les monuments encore debout. Beaucoup d'autres suivent leur exemple, même si en différentes proportions. Marqués par ces spoliations, les Grecs mettent en place très vite, pendant la guerre d'indépendance, une interdiction d'exportation d'antiquités, rapidement ratifiée par le nouvel État grec qui se dote ainsi dès sa formation d'une loi de protection du patrimoine. Au fil du XIXe siècle cependant, plusieurs dérogations à la loi autorisèrent des exportations d'antiquités hors de Grèce. Nombreux monuments provenant des contrées grecques restées sous domination ottomane continuèrent en outre à alimenter les collections européennes tout au long du XIXe siècle. La politique d'annexion territoriale menée par l'État grec jusqu'en 1923 (la « Grande idée ») étendit peu à peu cette loi à une large portion de l'espace grec antique. De l'autre côté de l'Égée, il fallut attendre 1884 pour que la première loi de protection du patrimoine (Asar-i-Atika Nizamnamesi) soit promulguée par l'empire ottoman.

Si les études récentes insistent en général sur le pillage à grande échelle opéré par les voyageurs occidentaux, cette journée d'études vise à mettre l'accent sur un autre aspect non moins essentiel, mais trop souvent négligé ou méconnu : la contribution – directe ou indirecte – de ces hommes à la naissance d'une conscience patrimoniale tant en Europe qu'en Grèce et dans l'Empire ottoman. Ces voyageurs sont en effet les premiers à dénoncer auprès de leurs contemporains les spoliations de lord Elgin. Ce sont encore eux qui fondent, à Athènes en 1813, la Philomousos Etaireia, une association composée de 56 Grecs et 50 étrangers, dont l'un des buts était la préservation des monuments antiques. La protection du patrimoine passe également par sa restauration ; le vice-

consul de France, L.F.S. Fauvel, est le premier à faire restaurer le monument de Lysistrate en 1824, alors qu'il menaçait de s'écrouler. Les dessins, relevés et photographies réalisés par les voyageurs jusqu'à la fin du XIXe siècle offrent en outre un témoignage important de monuments aujourd'hui partiellement ou totalement perdus et peuvent contribuer à leur restauration, matérielle ou virtuelle.

Enfin, on souhaite s'intéresser aux conditions qui ont rendu possibles l'enlèvement et l'exportation d'originaux de l'Égée en dépit des lois de protection du patrimoine. La légalité (ou pas) de certains de ces enlèvements constitue, du reste encore aujourd'hui, un argument à la faveur des demandes de restitution qui sont portées par la Grèce ou par la Turquie envers de nombreux pays occidentaux.

> Télécharger l'appel [PDF - 538 Ko]

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Envoi des propositions

Les propositions de communications, rédigées en français ou en anglais (1000 signes maximum), sont à adresser avant le **28 février 2017** à Irini Apostolou (irapo@frl.uoa.gr) et à Alessia Zambon (alessia.zambon@uvsq.fr).

Parmi les propositions reçues seront retenues en priorité les recherches à caractère inédit. Les communications, de vingt minutes chacune, seront présentées en français ou en anglais et seront suivies de 10 minutes de discussion. Les participants seront informés des résultats de l'évaluation par le comité scientifique **avant le 15 mars 2017**.

**Contact :** Alessia Zambon : [alessia.zambon@uvsq.fr](mailto:alessia.zambon@uvsq.fr)